Renouvelez votre phytolicence avant le 24/11

Nature - Jardins

Date

04 octobre 2021

Les premières phytolicences expirent le 24/11/2021. Pour la renouveler, les titulaires doivent suivre une formation continue pendant la durée de validité de sa licence

Cette obligation a pour objectif d'accroître les connaissances en matière de protection phytosanitaire et d'informer les titulaires au sujet des nouvelles technologies ou améliorations apportées aux technologies existantes.

3 formations sont disponibles sur les sites de Libramont, Arlon et Marloie.